

CANTON RAUDOT

Ici, nous croyons devoir laisser la parole à M. l'abbé Ouellette, le père et le protecteur de cette colonie :

" Ce canton est situé en arrière de Bégon, c'est-à-dire au sud-ouest de Saint-Jean-de-Dieu. Il se trouve vers le centre du comté de Témiscouata, à proximité des voies de communications et avoisinant des paroisses où les produits se vendent bien.

Les terrains de ce canton sont de qualité supérieure, et à propos de ce canton, le " Guide du Colon ", édition de 1903, dit à la page 143 : " De fort bonnes terres avec sucreries sur presque tous les rangs. Les principaux bois sont : l'érable, le merisier, l'épinette, le sapin, le cèdre et le bouleau. "

Les explorations faites par des personnes désintéressées confirment, en tous points, cette appréciation.

Ce canton offre encore plusieurs avantages.

D'abord, il n'est pas aussi montagneux ni aussi rocheux qu'un bon nombre de paroisses du même comté ; pas de grosses rivières formant des côtes et des ravins considérables, et conséquemment n'obligeant pas à des ponts dispendieux ; puis une grande facilité de faire des rangs doubles, ce qui diminue les frais d'entretien des chemins et rend plus facile la formation d'arrondissements scolaires. Les chemins qui conduisent à ce canton sont bons. L'un d'eux conduit au ter lac Squateck.

Depuis plusieurs années, il est question d'un chemin de fer, allant de Fraserville à Matapédia. Les tracés faits, jusqu'à présent, le font passer par ce canton. Ce serait un avantage considérable pour ceux qui ont une certaine étendue de leurs concessions en culture.

Il se fait aussi dans ce canton des chantiers considérables, en sorte que l'ouvrage ne manque pas en tout temps de l'année. Déjà, plusieurs familles y sont établies et y font une culture payante.

Les deux premiers rangs sont en bonne voie de défrichement ; un bon commencement est aussi fait sur les 3ème et 4ème